

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/09/07

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 septembre 2018 - Délibération n° 2018/09/07

Objet : PROPOSITION D'ABANDON DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC N°2018-14 POUR LA REALISATION DE LA SCENOGRAPHIE ET DE LA SIGNALIETIQUE POUR LA ZONE D'EXPOSITION PERMANENTE DU CENTRE DE LA PIERRE ET DU PARCOURS DE DECOUVERTE DANS LE VILLAGE DE MASGOT – COMMUNE DE FRANSECHES.

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 12 septembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. SARTY – PARIS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – GIRON – AUBERT – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – RICARD – DOUMY et Mmes SPRINGER – PIERRE – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – MOREAU – JOUANNY – HYLAIRES – THOMAS – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – SCAFONE – TOUZET – LABORDE et Mmes BERNARD – JOUANNETAUD – POUGET-CHAUVAT – COLON – et DEFEMME.

Pouvoirs :

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
2. Mme CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
4. M. LABORDE donne pouvoir à M. SZCEPANSKI

Suppléances : M. PARIS remplace M. SIMON-CHAUTEMPS – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY et Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

Scrutin public

| En exercice | Présents | Votants | | | |
|-------------|----------|--------------|----------|--------|---------------|
| 64 | 44 | 48 | | | |
| Pour | Contre | Abstention | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| 47 | - | 1 (M. GIRON) | - | - | - |

Vu la délibération n°2017/158 du Conseil communautaire validant l'Avant-Projet Définitif et le plan de financement prévisionnel relatif à la valorisation et au développement du site de Masgot, commune de Fransèches, notamment pour la partie scénographie et signalétique du projet estimée à 64 340,75 €.

Vus l'article 98 du décret n°2016-360 du 23 mars 2016 et l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

M. Le Président précise que la société Néopartenaire, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la conception de la scénographie et de la signalétique avec suivi de réalisation pour la zone d'exposition permanente du centre de la pierre et le parcours de découverte dans le village de Masgot à Fransèches (délibération n°BC2017/001) a préparé le Document de Consultation des Entreprises pour le marché cité en objet.

L'Avis d'Appel à Concurrence du marché n°2018-14 a été publié sur la plateforme synapse le vendredi 29 juin 2018 ainsi que sur le journal la Montagne le mercredi 4 juillet 2018. La date limite de réponse a été fixée au vendredi 31 août 2018 à 12h00.

M. Le Président rappelle que ce marché se décomposait en 6 lots.

4 plis ont été reçus dont 1 a été jugée irrecevable en raison de son dépôt hors délais sur la plateforme Synapse (Accusé de réception du 31/08/2018 à 12h04).

La réunion d'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 6 septembre 2018. L'analyse des candidatures a fait ressortir les éléments suivants :

- Lot 1 : 2 offres
- Lot 2 : 1 offre
- Lot 3 : aucune offre
- Lot 4 : 1 offre
- Lot 5 : aucune offre
- Lot 6 : 1 offre

Considérant le rapport d'analyse des offres suivant, présentant les offres les mieux-disantes :

| | Prévisionnel (HT) | Offre du candidat classé en première position (HT) |
|---|--------------------|--|
| Lot 1 : Signalétique extérieure | 16 410,00 € | 19 875,00 € |
| Lot 2 : Aménagement, menuiserie et mobilier | 8 150,00 € | 48 138,00 € |
| Lot 3 : Electricité | 11 745,00 € | infructueux |
| Lot 4 : Impression | 8 645,00 € | 11 255,00 € |
| Lot 5 : Multimédia | 8 600,00 € | infructueux |
| Lot 6 : Conception graphique | 5 500,00 € | 12 467,00 € |
| TOTAL | 59 050,00 € | 91 735,00 € |

M. Le Président propose aux Conseillers communautaires d'abandonner le marché n°2018-14 pour la réalisation de la scénographie et de la signalétique pour la zone d'exposition permanente du centre de la pierre et du parcours de découverte dans le village de Masgot.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide :

- D'abandonner le marché en référence à l'article 98 du décret n°2016-360 du 23 mars 2016 en raison de l'infructuosité des lots 3 et 5 et des offres déclarées inacceptables pour les lots 1,2, 4 et 6 en application de l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (le prix excède les crédits alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure).

Envoyé en préfecture le 25/09/2018

Reçu en préfecture le 25/09/2018

Affiché le

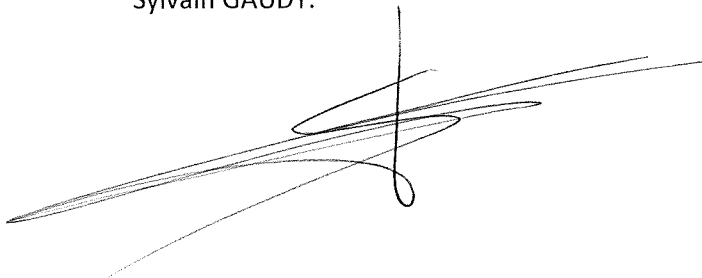
SLOW

ID : 023-200067189-20180920-20180907-DE

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the text identifying the President.